

ALZON



30770

LIVRET D'ACCUEIL

CLASSE ELEMENTAIRE

Année 2026/2027

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

ADRIENNE DURAND-TULLOU

1577 Route de l'Aveyron

30770 ALZON

ce.0300202g@ac-montpellier.fr

04-67-82-05-95 : Laissez un message !



*Une bonne communication avec les familles
favorise la réussite scolaire de l'enfant, d'où
ce livret à destination des parents.*



BIENVENUE !

Nous sommes très heureux de vous accueillir au sein de l'école d'Alzon et de partager avec vous cette nouvelle année scolaire.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous accompagner et vous donner les informations essentielles sur la vie de l'école, son fonctionnement et les personnes qui contribuent chaque jour à l'épanouissement et à la réussite des enfants.

À l'école d'Alzon, nous souhaitons offrir à chaque élève un cadre **bienveillant, sécurisant et stimulant**, où chacun peut apprendre, grandir, découvrir et s'épanouir à son rythme. Également, permettre à chaque enfant de grandir dans un cadre où **les relations humaines ont une place essentielle**, où les familles sont connues et où chacun peut s'investir dans la vie de l'école.

L'école est en effet un véritable **lieu de vie et de rencontre** qui participe pleinement à la dynamique du village et contribue à créer du lien.

Nous sommes ravis de vous compter parmi nous et vous souhaitons, ainsi qu'à vos enfants, une **très belle année scolaire, pleine de découvertes, de projets et de réussites !**

À Alzon, chaque enfant compte. Chaque famille compte. Et chaque nouvelle arrivée fait grandir notre école.

Présentation de l'équipe pédagogique :

***Mme BOUTIN Cora**, Directrice et Professeure des Ecoles, présente à temps partiel en charge de la classe élémentaire. Elle assure la coordination pédagogique et les responsabilités administratives.

***M. OLLIER Patrice**, Professeur des écoles, assure le complément de la classe élémentaire le lundi.

Tout au long de la scolarité, les enseignant(e)s ont pour objectif d'aider chaque enfant à devenir autonome et acquérir des connaissances.

***Mme BAYAR Myriam** : employée communale de la Mairie d'Alzon, diplômée du BAFA, responsable de la garderie du matin, du soir et le temps du midi. Joignable à l'école au 04-67-82-05-95 ou au 06-89-70-75-66 (numéro personnel).

Intervenants extérieurs :

*Mme PROCUREUR Angela, professeure d'Anglais.

*Mme BOILLOT-DUGRAY Emmanuelle, professeure de musique et chant.



1/Informations pratiques :

Horaires de classe :

**Lundi Mardi Jeudi Vendredi :
9h00 – 12h et 13h30– 16h30**

Horaires de garderie :

7h30-8h50 et 16h30-17h30.

Penser à amener le goûter si votre enfant y reste. Les élèves bénéficiant du transport scolaire sont accueillis au fur et à mesure de leur arrivée. Merci de veiller à être ponctuels : à 9H un élève sonnera les clochettes et le portail sera fermé pour toute la journée. Si vous arrivez exceptionnellement en retard, vous devrez faire le tour par l'accès côté route départementale, utiliser la sonnette et attendre que l'on vous ouvre. Il vous sera alors demandé d'accompagner votre enfant en classe, de signer le registre des retards et d'en spécifier la raison.

Locaux :

Une grande salle spacieuse et ajourée pour la classe des élémentaires



Salle de classe des élémentaires (avec Tableau Numérique permettant des corrections en direct, affichages des productions des élèves, modèles d'écriture).



Cantine : 12H00-13H20

Réservation des repas de votre enfant pour la semaine suivante en ligne (AGR Famille avec un code disponible en Mairie) avant le vendredi 17h30 ou auprès du secrétariat de Mairie uniquement si vous souhaitez régler les repas par chèque ou espèces. Le prix du repas est de 5.17 €. Une participation financière des mairies de 1 €, permet un reste à charge de 4.17 € pour les parents. Les menus sont affichés à l'école ou consultables sur le site internet : www.molostoff-traiteur.com

Pour plus d'informations : voir le Règlement Intérieur des garderie et cantine municipales consultable sur le site internet www.alzon.fr et réactualisé chaque année en début d'année.



salle de cantine

2. Le travail en classe ELEMENTAIRES :

***Le thème de l'année 2026-2027 : les langues du monde** (pour les deux classes).

Seront mis à l'honneur les élèves bilingues anglais, allemand, suisse allemand, russe (et d'autres langues même s'ils ne sont pas bilingues) en apprenant, grâce à eux, des petites comptines ou très courtes chansons enfantines. Avec le programme **Kokoro lingua**, l'anglais, l'espagnol et l'allemand sera travaillé au travers de vidéos de 15 minutes ne mettant en scène que des enfants natifs, dans une approche ludique et intuitive. Deux temps par semaine seront dédiés pour ce travail.

***Description d'une journée "type" :**

Début de la classe à 9 heures avec un point sur les devoirs de lecture. Au cours de la matinée, le travail est centré sur le français et les mathématiques en alternance entre les différents niveaux (CE-CM). Les après-midis laissent place aux autres matières : histoire-géographie et découverte du monde, sciences, enseignement morale et civique, langues étrangères, art, musique, éducation physique et sportive.



*Les méthodes pédagogiques :

Les enseignants disposent de la liberté pédagogique pour le choix des méthodes tant qu'elles respectent les programmes et contribuent à la réussite des élèves.

En mathématiques, c'est la **Méthode Heuristique des Mathématiques (MHM)**, synthèse pragmatique des recherches en mathématiques et de chercheurs en pédagogie qui s'appuie sur les programmes, leurs ajustements et les recommandations officielles. Les apprentissages sont abordés progressivement et révisés régulièrement sur le temps long. Les séances sont découpées en quatre temps : calcul mental, activités ritualisées (calcul réfléchi), résolution de problèmes et apprentissage sous forme d'exercices, de jeux ou d'ateliers.

En français, cela dépend de la configuration de la classe, des élèves, des évaluations mais les **dictées et l'écrit** y tiennent une place importante. Cette année, le support « **Le Monde de CLEO** » permettra aux élèves de manipuler les connaissances et compétences de manière spiralaire c'est-à-dire avec un plus grand rebrassage des apprentissages.

Importance de la lecture : Il n'y a pas de secret, ce sont les enfants qui lisent le plus, qui lisent le mieux. Les classes se rendent une fois par quinzaine à la bibliothèque municipale PAUL ROUQUETTE du village. Chaque enfant emprunte un livre qu'il peut ramener à la maison afin de ritualiser le rapport aux livres et favoriser la lecture « plaisir » et « partage ». Par ailleurs, un abonnement pour huit livres de l'Ecole des Loisirs est proposé à chaque élève en début d'année.

Lalilo (app.lalilo.com) est une application web construite avec et pour les professeurs des écoles permettant un suivi en classe et à la maison. C'est un outil de développement de la lecture mais aussi d'étude de la langue : conjugaison, grammaire, vocabulaire. Son utilisation est programmée en fonction des besoins des élèves selon leur niveau et/ou leur besoin de révision. **Votre enfant peut utiliser LALILO à la maison avec un accès à tous les exercices adaptés à son niveau.**

« L'ECOLE DEHORS » : Notre école bénéficie d'un formidable terrain d'apprentissage ! **Le village, la nature et le territoire d'Alzon.** Sortir de la classe, observer, manipuler, découvrir le patrimoine local, participer à la vie du village... autant d'occasions de donner du sens aux apprentissages. **Pour plus de détails, se reporter aux annexes 1&2 de ce livret.**

3/Informations diverses :

1.Inscriptions à l'école :

L'inscription s'effectue à la mairie d'Alzon, même si vous êtes domiciliés dans les villages voisins. L'entrée se fait en PS qui correspond à l'année scolaire des trois ans de l'enfant. Une adaptation est proposée en fin d'année scolaire précédente sur quelques matinées après une discussion parents-enseignants.



L'entrée à l'école ne pourra se faire que si l'enfant est réellement propre, c'est-à-dire qu'il ne doit plus porter aucune protection, y compris durant la sieste s'il doit y rester.

2. Fréquentation de l'école :

L'élève est sous la responsabilité du directeur chaque jour de classe et pour le temps scolaire. Aussi, il est demandé aux parents de signer une décharge de responsabilité pour les temps d'absences réguliers. Les absences sont consignées dans le registre d'appel et signalées à l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale à partir de 4 demi-journées non justifiées dans le mois. La fréquentation régulière dès la petite section est indispensable pour que votre enfant s'adapte, progresse et puisse réaliser les différents apprentissages. La ponctualité est une obligation pour tous et dans l'intérêt de tous.

3. Communication Enseignant(s)-Parents :

Le respect, le dialogue et la communication sont les attitudes nécessaires à la vie en communauté et au bon fonctionnement de l'école. Des réunions d'informations sont organisées dans les premières semaines de l'année scolaire pour présenter l'emploi du temps des élèves et les projets de l'année (maternelles et élémentaires).

En dehors des échanges quotidiens au portail et des mails envoyés, les enseignants communiquent avec les parents à l'aide d'un cahier de liaison qui est très important. Celui-ci sera emmené et consulté à la maison tous les soirs et devra être rapporté à l'école tous les matins. Dans ce cahier figurent toutes les informations concernant :

- Votre enfant : prendre le temps d'écrire vos demandes ou informations à communiquer (transport, sortie avec une autre personne, garderie...).

Tout retard, problème, absence ou maladie doit être signalé par téléphone le jour même à l'école avant 9H.

- La vie de l'école (réunions, sorties, organisation...). Vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant.

Les parents sont régulièrement tenus au courant du travail fourni par leur enfant par les cahiers de classe, le cahier de réussites pour les maternelles et le livret d'évaluation pour les élémentaires. - Le livret scolaire universel numérique LSUN est renseigné de façon trimestrielle pour les élémentaires à partir du CE1 et semestrielle pour les CP uniquement.

Dans tous les cas, il vous est possible de demander à rencontrer l'enseignant sur rendez-vous afin de résoudre avec lui tous les problèmes que votre enfant peut rencontrer et de répondre à vos questions. Enfants et adultes se doivent de mesurer leur ton et leurs propos dans l'école et au portail.



4. Sorties et rendez-vous extérieurs :

Si, exceptionnellement, votre enfant doit quitter l'école sur temps scolaire pour un rendez-vous médical vous devrez signer une décharge de responsabilité afin que l'école ne soit plus responsable et un billet d'absence est à remettre à la Directrice.

L'idéal est de profiter de la récréation pour venir récupérer votre enfant sinon cela dérange l'enseignant et la classe en pleine activité. Le portail étant fermé pendant la journée, vous devrez passer par l'accès côté route départementale et sonner.

Vis-à-vis de la cantine :

- Si l'enfant est absent le matin, il ne peut pas revenir pour manger à la cantine (sauf s'il s'agit d'absences régulières pour un suivi comme l'orthophoniste par exemple).
- D'autre part, sur le temps méridien, les enfants peuvent quitter l'école soit à 12h, soit à partir de 13h20 jusqu'à 13h30 (mais pas entre les deux).

Merci de prendre les rendez-vous en prenant cela en compte.

5. Assurance scolaire :

L'assurance est obligatoire dans le cadre scolaire. Afin d'assurer une bonne protection à votre enfant durant les temps de classe et sorties scolaires, cette assurance doit couvrir les dommages que votre enfant peut causer à autrui (responsabilité civile) mais aussi ceux qu'il peut lui-même recevoir (individuelle accident). **Tout enfant non assuré ne pourra participer aux sorties extérieures à l'école.** L'attestation d'assurance est à faire parvenir au plus tôt et bien vérifier qu'elle contient les deux mentions (envoi dématérialisé possible)

6. Hygiène/Santé :

Une hygiène corporelle et vestimentaire satisfaisante ainsi qu'une tenue adaptée aux activités sportives et lors des sorties (chaussures en particulier) est demandée. Venir propre et correctement habillé est une façon de montrer du respect à soi-même et aux autres. Pour des raisons de sécurité, évitez les chaussures de plage et les bijoux pendants. Une surveillance régulière de la chevelure par les familles est nécessaire et dans le cas d'enfants porteurs de parasites, il est demandé d'en informer rapidement l'école afin que l'information puisse être transmise à tous et procéder à un traitement simultané dans toutes les familles.

Les élèves ne doivent pas venir malades à l'école et des médicaments ne peuvent pas leur être confiés. Les seuls médicaments pouvant être administrés sont ceux spécifiquement inscrits sur une ordonnance à jour d'un médecin, à l'exception des élèves faisant l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour maladie chronique.

Votre enfant doit être en état de participer aux activités de la classe et présenter un état de santé conforme avec la vie en collectivité. Toute maladie contagieuse doit être signalée. Chaque parent est tenu de vérifier régulièrement que son enfant n'est pas porteur de lentes ou de poux, et le cas échéant, en informer au plus vite l'école.



7.Sécurité :

Il est de la responsabilité des parents de vérifier que leur(s) enfant(s) n'apportent aucun objets ou matériels inutiles aux apprentissages et/ou pouvant provoquer un quelconque danger. Le téléphone portable est interdit à l'école. Apporter votre aide pour la gestion du cartable de votre enfant s'avère nécessaire. Le portail est ouvert le matin pour la garderie, puis il est fermé pour la sécurité des élèves et du personnel. L'après-midi, le portail est ouvert à 13h20 sous la responsabilité et surveillance de la directrice.

Dans la cour de récréation, les élèves les plus grands doivent être attentifs et prévenants face aux enfants les plus jeunes. Il est interdit de jouer à des jeux où la violence est présente. La violence (verbale et physique) ne sera pas tolérée : l'élève sera sanctionné et les parents avertis. Des exercices de sécurité auront lieu suivant la réglementation en vigueur (incendie et risques majeurs identifiés dans le PPMS Plan Particulier de Mise en Sûreté).

8.Règlement intérieur :

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.

9.Le Conseil d'Ecole :

Les élections auront lieu courant octobre pour élire un représentant des parents d'élèves et un suppléant (2 par classe). Tous les parents peuvent se faire élire représentant. Il participe au Conseil d'Ecole, qui réunit chaque trimestre la directrice et les maires et/ou des conseillers municipaux des communes participantes. Il vote le règlement intérieur de l'école et examine les aspects matériels et financiers sur les problèmes de l'école. Pour soumettre une question ou faire passer une remarque ou une suggestion pour un conseil d'école, vous pouvez contacter directement un représentant.

10.Piscine :

A partir du mois de mai ou les 2 premières semaines suivant la rentrée de septembre l'ensemble de la classe élémentaire se rend régulièrement à la piscine d'été Jean Genieyz du Pays Viganais. Tout parent peut accompagner les enfants à la piscine de manière permanente ou occasionnelle. Il suffit pour cela de passer un agrément à la mi-mai avec un conseiller pédagogique à la piscine du Vigan (1 à 2 H). Il faut un minimum de deux parents.

11.Association A.P.E.A des Parents d'élèves et Amis de l'Ecole :

L'APEA a pour but de contribuer aux financements des projets, activités, sorties, spectacles et séjours scolaires et extra-scolaires de l'école. L'association organise des manifestations telles que la tenue de buvettes, loto, fête de Noël et de fin d'année, carnaval. Elle communique via le cahier de liaison. Une cotisation (montant libre) est demandée à chaque nouvelle année scolaire. Pour toute question : apeaalzon@gmail.com ou Julia au 06 46 01 74 44.



12. Calendrier des vacances scolaires :

L'Ecole d'ALZON se situe en ZONE C et dépend de l'Académie de MONTPELLIER

Vacances de la Toussaint : du vendredi 16 octobre 2026 au lundi 02 novembre 2026

Vacances de Noël : du vendredi 18 décembre 2026 au lundi 04 janvier 2027

Vacances d'Hiver : du vendredi 05 février 2027 au lundi 22 février 2027

Vacances de Printemps : du vendredi 02 avril 2027 au lundi 19 avril 2027

Fin des cours vendredi 02 juillet 2027

"Le mot de la maîtresse"

Forte de plusieurs années en classe unique les méthodes Freinet (recherche, tâtonnement, expression libre, travail individualisé et organisation de classe coopérative) et Montessori (manipulation, approche multisensorielle, élève acteur de ses apprentissages, etc.) ont enrichi ma pratique et posture professionnelle. Le développement de l'autonomie, la confiance en soi et la bienveillance sont au cœur de ces pédagogies. La phrase de Maria Montessori « L'enfant n'est pas un vase que l'on remplit, mais une source que l'on laisse jaillir » m'a beaucoup inspirée.

Nous pratiquons également la pédagogie de projet qui vise à donner du sens aux apprentissages en abordant les connaissances et compétences à acquérir autour d'un thème choisi pour l'année ou au cours d'une séquence précise. Cette façon de travailler des notions de manière transversale sur différentes matières développe la motivation et l'implication des élèves.

Je suis arrivée à l'école d'Alzon à la rentrée 2016 pour la proximité géographique d'une part et d'autre part pour les multiples possibilités pédagogiques d'une classe unique liées à l'accueil d'élèves de la Petite Section de maternelle jusqu'au CM.

Une classe multi-niveau est d'une grande spécificité avec une connaissance très approfondie de ses élèves, des habitudes de travail et un suivi sur le long terme. Cela demande un important travail de réflexion, d'organisation et de préparation.

Je crois que la confiance école-maison est centrale et que nous gagnons à nous considérer respectivement comme étant des partenaires autour de l'éducation des enfants. Dès mon arrivée j'ai pu constater que les parents d'élèves de l'APEA étaient engagés dans la scolarité et l'éducation de leurs enfants, aux côtés de l'équipe de l'école et cela apporte énormément. Une école rurale, c'est l'école des enfants, parfois même de leurs parents avant eux et c'est aussi l'école du village et des communes qui y sont reliées. Tout cela est très important en termes de soutien et de motivation.

Quelques exemples : une fois par semaine, les élèves bénéficient d'un temps de lecture et d'emprunts de livres à la bibliothèque d'Alzon, d'un enseignement de chant chorale dans le cadre d'orchestre à l'école, de cours d'anglais par une professeure spécifique. A chaque rentrée scolaire nous organisons deux semaines de cours de natation chaque après-midi. Une fois par mois, les élèves pratiquent l'école dehors toute une journée pour remobiliser leurs apprentissages dans un autre environnement et vivre ensemble avec la nature.

ALZON



30770

Excellente rentrée à tous et à toutes !

Ce livret d'Accueil comporte 4 annexes :

Annexe 1 : Ecole Dehors-Présentation

Annexe 2 : Ecole Dehors -Synthèse accompagnement pédagogique par Le Merlet.

Annexe 3 : Tableau résumé du Projet d'école 2024-2027.

Annexe 4 : Règlement Intérieur Ecole 2026-2027.

MAIRIE D'ALZON – Place de la Mairie – 30770 ALZON

04 67 82 01 63 - mairie.alzon@alzon.fr – www.alzon.fr

Mis à jour le 28 Août 2026

“L'École Dehors”

Qu'est-ce que c'est ?

Faire classe dehors, c'est enseigner régulièrement dans un espace naturel proche de l'école. Toutes les matières peuvent y être travaillées : lire, écrire, compter, observer, créer, bouger et coopérer. Ce n'est pas une simple sortie scolaire. L'enseignement dehors complète le travail en classe et utilise les espaces accessibles à proximité. Dehors, on peut aussi compter, lire, réciter des poésies, écrire, pratiquer des activités physiques et des arts plastiques, chanter, jouer ou toute autre activité compatible avec l'extérieur

Sortir avec la classe, une demi-journée, ou une journée complète, régulièrement, et simplement, faire école, dehors !

Où en est-on ?

- La première école en forêt est créée à Laona, dans le Wisconsin, en 1927. Le concept se développe ensuite, notamment en Suède, en Allemagne, en Scandinavie et aux États-Unis.
- En France, les écoles dans la nature et la pédagogie par la nature se développent progressivement.
- En 2010, Crystèle Ferjou expérimente une matinée dehors chaque semaine avec sa classe maternelle à Pompaire. Huit ans plus tard, une soixantaine d'enseignants se lancent dans les Deux-Sèvres.
- En 2021, l'école dehors est en plein essor. En Occitanie, des associations accompagnent les enseignants et des formations se mettent en place. L'Éducation Nationale, le réseau Canopé ainsi que plusieurs associations d'éducation à l'environnement soutiennent aussi ces démarches.

Pourquoi faire classe dehors ?

Les enfants passent moins de temps dehors. Ce manque de contact avec la nature peut nuire à leur santé, à leur développement et à leur compréhension de l'environnement. Faire classe dehors permet de recréer ce lien.

4 Raisons essentielles pour enseigner dehors

- 1. Pour des élèves en forme :** être dehors, c'est bon pour la santé ! Courir, sauter, évoluer sur un terrain hétérogène... Les sens sont sollicités dans tous les sens !
 - 2. Pour construire son rapport à l'environnement :** toucher, sentir, entendre, apprendre le nom des plantes ou l'histoire du coin. En alliant connaissances et sensoriel, sortir dehors fait vivre la réalité des apprentissages sur l'environnement qui nous entoure.
 - 3. Pour apprendre :** les apprentissages dehors sont infinis et transversaux ! « *Mais quelle taille fait cet arbre ? mais comment s'appelle cette plante ? mais comment pourrions construire une cabane avec une fenêtre octogonale ?* » Des mathématiques aux arts plastiques, les apprentissages sont croisés et ancrés dans le réel, à l'initiative tant des enfants que des adultes !
 - 4. Pour apprendre à mieux vivre ensemble :** dehors, les enfants sont plus calmes et moins stressé·e·s, et celles et ceux qui ont besoin de se défouler ont l'espace pour le faire sans déranger les autres ! les enfants coopèrent, communiquent et apprennent mieux à gérer leurs émotions et les conflits.
- Les situations rencontrées collectivement dehors (rencontrer des petites bêtes, construire ensemble, partager l'espace, s'émerveiller...) poussent les enfants à devoir se gérer, communiquer, gérer les conflits et les émotions. Partager ces expériences pousse à apprendre à vivre ensemble.**
- En bref :** dehors, les enfants apprennent avec leur corps, leurs sens et les autres!

Sources:

SILVIVA : <https://www.silviva-fr.ch/2020/04/21/cinq-bonnes-raisons-pour-favoriserun-enseignantalexterieur>
Réseau Pédagogie par la Nature : <https://www.reseau-pedagogie-nature.org/>
GRAINE LR : http://grainelr.org/sites/default/files/programme_formation_accompagner_lecole_dehors_2021.pdf
Réseau Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/actualites/actualite/prenez-appui-sur-notre-nouveau-kit-pour-faire-classe-dehors.html>
Réseau École et Nature : <http://reseauecoleetnature.org/fiche-ressource/le-syndrome-du-manque-de-nature-10-07-2013.html>

L'ÉCOLE DEHORS - FICHE PRATIQUE

Synthèse du livret pédagogique d'accompagnement au projet de classe dehors à l'année, réalisé par l'association Le Merlet.

Objectif : vivre régulièrement des temps d'apprentissage dehors, en favorisant plaisir, autonomie, coopération, découverte et respect du vivant.

LES ESSENTIELS

- Rituel d'ouverture et rappel des règles.
- Installation du lieu : affaires, hygiène, coin calme, outils.
- Activités guidées en petits groupes.
- Temps de jeu libre et d'exploration.
- Moment calme / observation / dessin.
- Bilan et rituel de clôture.

MATÉRIEL À PRÉVOIR

Chaque enfant : chaussures fermées, gourde, pique-nique, veste imperméable ; selon la saison : rechange, bottes, vêtements chauds, casquette et crème solaire.

Classe : pharmacie, papeterie, livres, couverture/tapis, eau et savon, vêtements de secours, appareil photo.

Collectif : bâches, ficelles, bidon d'eau, petit matériel d'installation et d'animation.

LE LIEU

Choisir un espace adapté et repéré : limites claires, dangers identifiés, accord du propriétaire si nécessaire. Prévoir des coins simples : sacs, matériel, calme, hygiène/toilettes, outils et activités.

RÈGLES

- S'amuser et oser.
 - Respecter les autres, soi-même et la nature.
 - Rester dans les limites et solliciter un adulte si besoin.
- Ces règles concernent enfants **et** adultes.

POSTURE DES ADULTES

Veiller plutôt que surprotéger. Laisser expérimenter et prendre des risques mesurés, intervenir en cas de danger réel. Proposer sans imposer, encourager l'autonomie et rester attentif au froid, à la fatigue, à l'ennui ou à l'excitation. Les adultes se répartissent dans l'espace et peuvent avoir une mission précise.

PREMIÈRE SORTIE

Priorité : sécurité et plaisir. Découvrir progressivement le lieu, tester le signal de rassemblement, faire le tour des limites et prévoir un temps de jeu libre plus court.

IDÉES D'ACTIVITÉS

Jeux de prénoms et de cache-cache, sens aux aguets, « arbre mon ami », mini-cabanes, land art, dessin nature, traces et indices, collections végétales, parcours sensoriels ou de motricité, cartes sonores, activités sur les formes et mesures dans la nature.

DÉROULÉ SIMPLE

1. Équipement et trajet
2. Accueil / règles
3. Installation
4. Activité guidée
5. Jeu libre
6. Collation / temps calme
7. Rangement
8. Bilan et retour.

Résumé du projet d'école : Ecole Adrienne Durand-Tullou

Chaque école établit un bilan du projet d'école précédent, un état des lieux de son environnement, une étude des résultats aux évaluations nationales et choisit ses objectifs prioritaires en réponse au projet départemental et en adéquation avec les axes ci-dessous.

AXE 1 Des valeurs partagées	- Travail sur les valeurs au sein de l'école, la morale, l'EMC, lutte contre le harcèlement PHARe et l'EVAR pour améliorer le cadre de vie de l'école. - Favoriser un cadre de vie agréable à l'école (bien-être) qui favorise les apprentissages : tri, gestion des déchets, compostage au sein de l'école.
AXE 2 Des élèves en réussite	- Valorisation et renforcement positif dès le cycle 1 en particulier vis-à-vis du nombre croissant d'EBEP (Élève à Besoin Éducatif Particulier). - ORAL : s'appuyer sur des photographies de situations concrètes vécues par les élèves (EPS, sorties) pour travailler la prononciation, la syntaxe et l'usage des pronoms. - VOCABULAIRE : travailler sur la découverte, l'appropriation et le réinvestissement de mots nouveaux pour enrichir le vocabulaire. Utiliser et faire manipuler les termes techniques des différents domaines.
AXE 3 Des partenariats ambitieux	- Partenariat Interclasses : coopération entre les deux classes autour d'un thème annuel partagé et fédérateur + vocabulaire comme vecteur de partage entre les deux classes : les cycles 2 et 3 proposeront des listes de vocabulaire aux cycles 1 et CP pour leur productions d'écrits en dictée à l'adulte. + Lecture offerte régulière par les CE-CM aux maternelles pour travailler la lecture à haute-voix préparée en partenariat avec les familles. - École/mairie : participation au journal municipal, rencontre avec les mairies et les élus. - École/associations du territoire : PNC, CPIE, divers projets comcom → École/Parents : partage des connaissances et compétences par leur accompagnement sur divers projets et leur intervention possible en classe ou lors de sorties.
AXE 4 Des femmes et des hommes engagés	- S'inspirer et s'enrichir grâce aux échanges entre écoles au cours des différentes constellations suivies par les enseignants de l'école. - Apports et recherche de développement en fonction des aspirations et compétences personnelles (CNV, Occitan, Nature, École dehors)

Pour rappel, le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

Article 1 : HORAIRES

Les horaires de classe sont les suivantes : 9h-12h et 13h30-16h30

La travail en classe commençant donc à 9h, il est impératif de prévoir d'arriver au plus tard à 8h55 le temps d'accompagner votre enfant et de lui dire au revoir.

Le portail sera fermé toute la journée à partir à 9h. Il sera ouvert à 12h, à 13h20 pour accueillir les enfants de retour de la maison et à 16h30 pour la sortie des classes (et pendant la garderie pour vous permettre de récupérer votre enfant selon l'heure de votre arrivée).

Si vous arrivez exceptionnellement en retard, vous devrez faire le tour par l'accès côté route départementale et sonner. **Il vous sera demandé de remplir et signer le registre des retards dnasle carnet de correspondance.** Cette formalité permet le suivi et le pointage objectif des retards répétés et vise à vous inciter à plus de ponctualité.

En cas de retard, de problème ou de maladie merci de téléphoner à l'école au 04 67 82 05 95 **et de laisser un message** si je ne peux pas répondre.

Article 2 : LA GARDERIE ET LA CANTINE

La garderie municipale fonctionne de 7h45 à 9h et de 16h30 à 17h30 et dispose d'un règlement spécifique qui vous a été distribué en tout début d'année scolaire.

Myriam Bayar, la responsable de la garderie est joignable à l'école ou au 06 89 70 75 66.

Le temps de cantine commence à 12h et se termine à 13h20.

Les enfants qui mangent à la **cantine** doivent **s'inscrire le vendredi soir avant 17h30 pour la semaine suivante.** Les réservations se font en ligne.

ATTENTION : Il n'y aura pas de changement en cours de semaine sauf en cas d'absence pour maladie signalée à Myriam la veille avant 17h30.

Un enfant absent le matin ne peut pas venir manger à la cantine sauf si l'absence est due à des soins (suivi orthophoniste, etc).

Article 3 : FREQUENTATION ET PONCTUALITE

Depuis la rentrée 2019, l'âge de l'instruction obligatoire a été abaissé à 3 ans. Les enfants font leur rentrée au mois de septembre de l'année de leur 3 ans en classe de Petite Section (que leur anniversaire soit passé ou non). Si les conditions d'enseignement de la classe multi-niveaux le permettent, il est envisageable d'inscrire un élève en Toute Petite Section, avec l'accord de l'équipe et selon le développement de l'enfant (propreté) pour une période d'adaptation en fin d'année scolaire.

L'inscription implique bien évidemment une fréquentation régulière. A partir de la rentrée, l'élève est sous la responsabilité du directeur chaque jour de classe et pour le temps scolaire. Aussi il est demandé aux parents de formuler une demande écrite d'autorisation d'absence régulière pour lever la responsabilité du directeur pour ces temps d'absence. Pour les élèves de Petite Section uniquement, une demande d'aménagement de scolarité peut être formulée par les parents pour les après-midis seulement et pour les premières et deuxièmes périodes uniquement.

Les absences sont consignées dans le registre d'appel et signalées à l'inspecteur d'académie directeur des services départementaux de l'éducation nationale à partir de 4 demi-journées non justifiées dans le mois.

La ponctualité est une obligation pour tous et dans l'intérêt de tous. En cas de **retard, l'enfant doit être accompagné jusque dans la classe.**

Article 4 : HYGIENE ET SANTE

Les élèves doivent présenter une **hygiène corporelle et vestimentaire ainsi qu'un état de santé conforme avec la vie en collectivité**. Une tenue adaptée aux activités sportives et lors des sorties est demandée, en particulier les chaussures. Pour des raisons de sécurité, les chaussures de plage (claquettes, tongs) ne sont pas autorisées. Le port de bijoux pendants est vivement déconseillé.

Les élèves ne doivent pas venir malades à l'école ! Certes il n'est pas facile de concilier vie professionnelle et garde d'enfant mais la prudence est de rigueur.

Pour rappel, seuls les médicaments prescrits par un médecin peuvent être administrés à l'école en fournissant l'ordonnance ou en cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour maladie chronique.

Chaque parent est tenu de **vérifier régulièrement si son enfant n'est pas porteur de lentes ou de poux** et, le cas échéant, **d'en informer l'école** afin que l'information puisse être transmise à tous dans le but de prendre, simultanément, les mesures adéquates dans toutes les familles.

Article 5: SECURITE

Des exercices de sécurité auront lieu suivant la réglementation en vigueur (incendie et risques majeurs identifiés dans le PPMS).

Les élèves et les usagers de l'école sont tenus de respecter les locaux et le matériel pédagogique mis à leur disposition. En cas de perte ou de détérioration, le matériel devra être renouvelé par les parents.

Il est de la responsabilité des parents de vérifier que leurs enfants n'apportent aucuns objets ou matériels inutiles aux apprentissages et/ou pouvant provoquer un quelconque danger.

Le téléphone portable ou autre moyen de communication sont interdits à l'école.

Article 6 : RESPECT DE LA VIE PRIVEE ET DROIT A L'IMAGE

Au sein de l'école, les parents s'engagent à ne pas prendre de photos ou de vidéos car il ne s'agit pas d'un lieu public. Il en va de même pour les accompagnateurs lors de sorties scolaires.

Il faut une autorisation avant de publier une image quand une personne est identifiable et que la publication est accessible à « tout le monde » (sites, blogs...). Ainsi pour photographier (ou filmer) un enfant et publier son image, votre consentement sera demandé via un formulaire type. L'autorisation sera valable pour le cas décrit sur le formulaire et la démarche devra être répétée pour tout autre projet et usage.

Si des parents ont donné leur autorisation, les photos, prises à l'école et diffusées à leur intention, sont réservées à un usage familial. En les consultant, vous vous engagez à ne pas les diffuser en dehors du cercle familial et ni sur les réseaux sociaux.

Article 7 : DE LA CONVIVIALITE

Le respect et le dialogue sont les attitudes nécessaires à la vie en communauté. Enfants et adultes doivent **mesurer leur ton et leurs propos dans l'école et au portail**.

Dans la cour de récréation, les élèves les plus grands doivent être attentifs et prévenants face aux enfants les plus jeunes.

Il est interdit de jouer à des jeux où la violence est présente. La violence (verbale et physique) est inacceptable et ne sera pas tolérée. L'élève sera sanctionné et la famille avertie.

Article 8 : COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

Les parents sont régulièrement tenus au courant du travail fourni par leur enfant par les cahiers de classe et les livrets de réussites pour les maternelles et d'évaluation pour les élémentaires. Le livret scolaire unique numérique est renseigné de façon trimestrielle (donc 3 fois par an) pour les CE-CM et semestrielle (2 fois par an) pour les maternelles et CP. Il peut être convenu d'un rendez-vous à la demande des parents ou de l'enseignant.

A....., le
Signature :

La directrice, Madame BOUTIN